REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 3 juin 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

COVID-19: Eurofoot et terrasses

S'agissant de la diffusion des matchs de l'Eurofoot sur les terrasses des cafés et restaurants du canton, le Conseil d'Etat rappelle que, selon le droit applicable, la compétence pour autoriser de tels événements relève des communes. Sur un point strictement sanitaire, il tient à préciser que l'ordonnance fédérale COVID-19 en situation particulière ne s'oppose pas à de telles diffusions. Par ailleurs, tenant compte des restrictions endurées par la population cette dernière année et de l'absence de fanzone pour cet événement sur la Plaine de Plainpalais, le Conseil d'Etat ne souhaite pas adopter une position plus restrictive que celle de la Confédération.

La diffusion de tels événements, si elle est autorisée au niveau communal, continue d'obéir au cadre légal en vigueur. A savoir que le voisinage doit être préservé contre les nuisances sonores et que les mesures COVID-19 prévues dans pareil cas doivent impérativement être respectées. Ces dernières impliquent une consommation assise, la collecte numérique des données et une limite de 6 personnes par table. Par ailleurs, la projection ou diffusion ne doit être visible que par la clientèle des établissements concernés. Tout comportement contraire aux règles sanitaires et tout attroupement interdit aux abords des terrasses pourront être sanctionnés.

Le Conseil d'Etat remercie la population pour les efforts consentis, y compris dans cette nouvelle phase d'assouplissement. Il demeure déterminant de conserver une attitude respectueuse des règles sanitaires pour lutter contre la propagation de la pandémie.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Serge Dal Busco, président du Conseil d'Etat, en contactant M. Emmanuel Cuénod, chef du service communication et information, CHA, T. 079 681 54 27;*
- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75.*